

I. DENOMINATION OF THE EVENT

Championnat du Monde d'Endurance FEI pour Jeunes Chevaux 2025

Lieu: Jullianges – Raid des Pellerines

Date: 01-02 Août 2025

NF: FRA

Championnat: Jeunes chevaux 8 ans ⊠À 120 km

II. GENERAL CONDITIONS

Cet événement est organisé conformément à :

- 24e édition des Statuts de la FEI, en vigueur le 21 novembre 2023.
- Règlement général de la FEI, 24^e édition, 1er janvier 2020, mises à jour à compter du 1er janvier 2025.
- Règlements vétérinaires de la FEI, 15^e édition, en vigueur le 1er janvier 2023, mises à jour en vigueur le 1er janvier 2025.
- Règles d'endurance FEI, 12^e édition, entrée en vigueur le 1er janvier 2024, mises à jour en vigueur le 1er janvier 2025.
- Règlement sur les médicaments contrôlés et antidopage équins (EADCMR), 4º édition, en vigueur le 1er janvier 2025.
- Règles antidopage de la FEI pour les athlètes humains, adoptées le 23 novembre 2020. Entre en vigueur le 1er janvier 2021 et est mis à jour le 1er janvier 2024.
- Toutes les révisions publiées ultérieurement, dont les dispositions prévaudront.

Approuvé par la FEI, Lausanne, le 16 mai 2025

Signature:

Christina Abu-Dayyeh, Directrice FEI,

Endurance



II.	C	ONTENTS
I.	DI	ÉNOMINATION DE L'ÉVÉNEMENT1
II.		ONDITIONS GÉNÉRALES 1
III.	C	ONTENU
IV.	IN	FORMATIONS GÉNÉRALES4
	1.	Organiser4
	2.	Comité d'organisation4
	3.	Directeur d'événement4
٧.	FC	DNCTIONNAIRES5
VI.	IN	IVITATIONS7
	1.	Généralités
	2.	Éligibilité des athlètes/chevaux dans les épreuves d'endurance FEI :8
VII.		ORAİRE9
VIII.		NTRÉES11
	1.	Dates d'inscription et frais d'inscription
	2.	Remplacements de chevaux et/ou d'athlètes et/ou d'entraîneur :
	3.	Non-présentations/retraits tardifs :
T.V	4.	Frais/Charges supplémentaires de la part de l'Organisateur :
IX.		ÉTAIL DE LA COMPÉTITION
	1. 2.	Compétition
	3.	Fréquences cardiaques
	4.	Poids minimum
	5.	Distance minimale par jour
х.	ÉŒ	QUIPEMENTS PROPOSÉS16
	1.	Athlètes
	2.	Membres d'équipage
	3.	Palefreniers
	4.	Çhef d'Equipe16
	5.	Équipe vétérinaire
	6.	Maréchal-ferrant
XI.	IN	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES18
XI.	IN 1.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES18 Écuries / Enclos
XI.	1. 2.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES
XI.	1. 2. 3.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES18Écuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18
XI.	1. 2. 3. 4.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES18Écuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19
XI.	1. 2. 3. 4. 5.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUESÉcuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19
XI.	1. 2. 3. 4. 5.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES18Écuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19Chevaux / Poneys19
XI.	1. 2. 3. 4. 5. 6.	Fournisseur de score/chronométrage
XI.	1. 2. 3. 4. 5.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES18Écuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19Chevaux / Poneys19Bienvenue19Droit d'entrée aux sites d'exposition/personnes accréditées19
	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES
XI.	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUESÉcuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19Chevaux / Poneys19Bienvenue19Droit d'entrée aux sites d'exposition/personnes accréditées19Durabilité19UESTIONS VÉTÉRINAIRES20SERVICES VÉTÉRINAIRES ET SOINS POSTOPÉRATOIRES20
	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUESÉcuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19Chevaux / Poneys19Bienvenue19Droit d'entrée aux sites d'exposition/personnes accréditées19Durabilité19UESTIONS VÉTÉRINAIRES20SERVICES VÉTÉRINAIRES ET SOINS POSTOPÉRATOIRES20
	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q I	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUESÉcuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19Chevaux / Poneys19Bienvenue19Droit d'entrée aux sites d'exposition/personnes accréditées19Durabilité19UESTIONS VÉTÉRINAIRES20
	1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. QI 1. 2. 3.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES
	1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q. 1. 2. 3.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUESÉcuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19Chevaux / Poneys19Bienvenue19Droit d'entrée aux sites d'exposition/personnes accréditées19Durabilité19UESTIONS VÉTÉRINAIRES20SERVICES VÉTÉRINAIRES ET SOINS POSTOPÉRATOIRES20FORMALITÉS DOUANIÈRES20EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ20EXIGENCES NATIONALES21PONEYS21
	1N 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Ql 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Ql 1. 4. 5. 6. 6. 6. 6. 7. 6. 7. 8. 7. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES18Écuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19Chevaux / Poneys19Bienvenue19Droit d'entrée aux sites d'exposition/personnes accréditées19Durabilité19UESTIONS VÉTÉRINAIRES20SERVICES VÉTÉRINAIRES ET SOINS POSTOPÉRATOIRES20FORMALITÉS DOUANIÈRES20EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ20EXIGENCES NATIONALES21PONEYS21SURVEILLANCE DES BLESSURES21
	1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q1 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q1 5. 6. 7.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES18Écuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19Chevaux / Poneys19Bienvenue19Droit d'entrée aux sites d'exposition/personnes accréditées19Durabilité19VESTIONS VÉTÉRINAIRES20SERVICES VÉTÉRINAIRES ET SOINS POSTOPÉRATOIRES20EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ20EXIGENCES NATIONALES21PONEYS21SURVEILLANCE DES BLESSURES21TRANSPORT DE CHEVAUX21
	1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q1 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q1 5. 6. 7. 8.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUESÉcuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19Chevaux / Poneys19Bienvenue19Droit d'entrée aux sites d'exposition/personnes accréditées19Durabilité19UESTIONS VÉTÉRINAIRES20SERVICES VÉTÉRINAIRES ET SOINS POSTOPÉRATOIRES20FORMALITÉS DOUANIÈRES20EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ20EXIGENCES NATIONALES21PONEYS21SURVEILLANCE DES BLESSURES21TRANSPORT DE CHEVAUX21INFORMATIONS SUR L'ARRIVÉE SUR LE SITE ET CONDITION PHYSIQUE POUR CONCOURIR2
XII.	1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q1 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q1 5. 6. 7. 8. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUESÉcuries / Enclos18Fournisseur de score/chronométrage18Autre(s) fournisseur(s) de technologie/de services18Publicité et publicité sur les athlètes et les chevaux (article Gr 135)19Cérémonie de remise des prix19Chevaux / Poneys19Bienvenue19Droit d'entrée aux sites d'exposition/personnes accréditées19Durabilité19UESTIONS VÉTÉRINAIRES20SERVICES VÉTÉRINAIRES ET SOINS POSTOPÉRATOIRES20FORMALITÉS DOUANIÈRES20EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ20EXIGENCES NATIONALES21PONEYS21SURVEILLANCE DES BLESSURES21TRANSPORT DE CHEVAUX21INFORMATIONS SUR L'ARRIVÉE SUR LE SITE ET CONDITION PHYSIQUE POUR CONCOURIR2PROGRAMME ANTIDOPAGE ET MÉDICATION CONTRÔLÉE POUR CHEVAUX (EADCMP)23
XII.	1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q1 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9.	FORMATIONS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES
XII.	1N 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. QI 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. QI 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 9.	ÉCURIES / ENCIOS
XII.	1N 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Ql 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Ql 1. 7. 8. 9. Al 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	Écuries / Enclos
XII.	1N 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Ql 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Al 5. 6. 7. 8. 9. Al 6. 7. 8. 9. Al 7. 8. 9. Al 8. 9. Al 8. 8. 9. Al 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8.	Écuries / Enclos
XII.	1N 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Ql 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Min. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	Écuries / Enclos
	1N 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. QI 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. No. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	Écuries / Enclos
XII.	1N 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q1 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 8. 9. 8. 9. 1. 1. 1. 2. 3. 4. 5. 8. 8. 8. 8. 9. 8. 1. 1. 2. 3. 4. 5. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8.	Écuries / Enclos
XII. XIII. XIV.	1N 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q1 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 8. 8. 8. 8. 9. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8.	ÉCURIES / ENCIOS
XII. XIII. XIV.	1N 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	ÉCURIOS LOGISTIQUES / ADMINISTRATIVES / TECHNIQUES ÉCURIOS / ENCLOS
XII.	1N 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. Q1 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 1. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 8. 8. 8. 8. 9. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8.	ÉCURIES / ENCIOS



THE FEI CODE OF CONDUCT FOR THE WELFARE OF THE HORSE

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de tous ceux qui sont impliqués dans le sport équestre international qu'ils adhèrent au Code de conduite de la FEI et qu'ils reconnaissent et acceptent qu'à tout moment, le bien-être du cheval doit être primordial et ne doit jamais être subordonné à des influences compétitives ou commerciales.

- 1. À toutes les étapes de la préparation et de l'entraînement des chevaux de compétition, le bien-être doit primer sur toutes les autres exigences. Cela comprend une bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, la maréchalerie et le harnachement, et le transport.
- 2. Les chevaux et les compétiteurs doivent être en forme, compétents et en bonne santé avant d'être autorisés à concourir. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les interventions chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité, la grossesse chez les juments et l'utilisation abusive du sida.
- 3. Les événements ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique de porter une attention particulière aux zones de compétition, aux surfaces du sol, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à la condition physique du cheval pour la poursuite du voyage après l'événement.
- 4. Tous les efforts doivent être faits pour s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention appropriée après leur compétition et qu'ils sont traités humainement lorsque leur carrière de compétition est terminée. Cela couvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures en compétition, l'euthanasie et la retraite.
- 5. La FEI exhorte tous ceux qui sont impliqués dans le sport à atteindre les plus hauts niveaux d'éducation dans leurs domaines d'expertise.

Une copie intégrale de ce code peut être obtenue auprès de :

Fédération Equestre
Internationale Sa Majesté le Roi
Hussein Ier Bâtiment Chemin de
la Joliette 8
1006 Lausanne, Suisse.
Téléphone: +41 21 310 47 47.

Le Code est disponible en anglais et en français.

Le Code est également disponible sur le site Web de la FEI : inside.fei.org.



IV. GENERAL INFORMATION

1. Organiser

Nom: ENDURANCE EQUESTRE RHONE ALPES AUVERGNE

Adresse: 332 ROUTE DE COLOMBIER 42520 VERANNE,

FRANCE

Téléphone: +33 6 87 07 30 77

Messagerie électronique: 2er2a@free.fr

Site internet: http://2er2a.free.fr

<u>Détails de l'accessibilité du terrain d'exposition</u>:

Adresse: Hippodrome Lachamp-Gilbert Best RD 35, 43500 Jullianges

Téléphone: +33 6 87 07 30 77

Coordonnées GPS Long: 45.30193 Lat: 003.79151

Détails d'accessibilité (itinéraire par la route, aéroport / gare le plus proche) :

• **Aéroport** : Aéroport International de Lyon Saint Exupéry (LYS-LFLL)

• Voie autoroutière : depuis Saint Etienne 88 sortie nationale Monistrol sur

Loire / A75 sortie Brioude **Train**: SAINT ETIENNE

2. Organising Committee

Président d'honneur : Yves

CUERQ, Président de l'événement :

Yves CUERQ

Secrétaire du salon : Oceane MARTINET

Attaché de presse: Anne DURAND / Laetitia CUERQ

3. Event Director

Nom: Yves CUERQ

Adresse: 332 route de Colombier 42520 VERANNE France

Téléphone portable : +33 6 07 87 62 91 Messagerie électronique: 2er2a@free.fr



V. OFFICIALS

Le FN confirme que tous les officiels énumérés sont en conformité avec le Code de conduite des officiels de la FEI

Ref.	Panneau	Fonction	Identifiant FEI	Nom	NF	Niveau
1	Jury au sol	Président du Jury Sol	10035206	FELL Danielle	FRA	4
		Membre du jury au sol	10083067	AL NASSERI Hamood	OMA	3
			Membre du jury au sol	10014508	VARGA Katalin	HUN
		Membre du jury au sol	10103990	AL SHAMSI Hamad Rahma	EAU	3
		Membre du jury au sol	10137033	ABDUL CAREEM Mohammed Shamsul Azhar	SRI	3
		Membre du jury au sol	10071322	LUCAS Henry	FRA	3
2	Juge étranger	Juge étranger	10084031	MAFOUDI Mustapha	Arabie saoudite	4
3	Délégué technique	Délégué technique	10045746	LUKE Dianne	GBR	4
4	Chef steward	Chef steward	10145803	WAUQUIER Anne	FRA	4
5	Intendants	Steward	10094269	NOGUEIRA Mireille	FRA	2
		Steward	10091958	NIZETTE Bernard	FRA	3
		Steward	10154845	CRAWFORD, Linda	GBR	3
		Steward	10018186	CHATAIGNIER Evelyne	FRA	2
		Steward	10150039	VIVARELLI Chiara	ITA	3
		Steward	10148190	SANCHEZ CANOVASSO Véronique	FRA	3
		Steward	10103628	DE SMET Frederik	BEL	3
		Steward	10217177	LOZANO Sarah	FRA	2
6	Délégué vétérinaire de la	Délégué vétérinaire étranger	10050706	PONFERRADA ABRISQUETA Carlos Javier	ESP	4
	FEI ou Commission vétérinaire	Président de la Commission vétérinaire	10053557	COOMBS Sarah Louise	GBR	4
		Membre de la Commission vétérinaire	10051962	MAILLET Marc	FRA	3
		Membre de la Commission vétérinaire	10065829	PAYEN Lionel	FRA	4
		Membre de la Commission vétérinaire	10050644	DOCTEUR Français	NED	4
		Membre de la Commission vétérinaire	10050270	MOTEMRI Yassine	TONNEAU	4
		Membre de la Commission vétérinaire	10051188	BARRELET Frédéric	SUI	4
			Membre de la Commission vétérinaire	10082019	VAN CAUTER Bruno	BEL
		Membre de la Commission vétérinaire	10064885	TWEISSI Ali	JOR	4
7	Vétérinaires traitants et	Vétérinaire traitant Président	10049897	PAYAN Michel	FRA	4
	Responsable du Service Vétérinaire (VSM)	Membre Endurance Veterinary Treatment	10051747	DREKER Christian	GER	3
	vetermane (voiri)	Membre Endurance Veterinary Treatment	10019599	MASRAMON SERRAT Maria	FRA	3





		Membre Endurance Veterinary Treatment	10079569	GASCON BAYARRI Eduard	ESP	3
		Responsable des Services Vétérinaires 24 Heures sur 24 (VSM)	10049897	PAYAN MICHEL	FRA	4
8	Médecin / Services médicaux	Médecin / Services médicaux		DURAND Anne / La croix Rouge	FRA	
9	Maréchal-ferrant	Maréchal-ferrant		BERTHOUD Lucas	FRA	

Veuillez noter que le calendrier a été approuvé à condition que tous les officiels nommés aient réussi le test d'évaluation des compétences FEI en ligne.

Veuillez indiquer à l'aide d'un (*) les vétérinaires de traitement qui peuvent être appelés à la ligne conformément à l'annexe 5, point 9.2.1.



VI. INVITATIONS

1. General

Championnats et CEIOs

Veuillez vous référer à l'article 843.2 des règles d'endurance de la FEI pour plus de détails.

a) Championnat du monde FEI pour jeunes chevaux 8 ans

FN invités	Tout				
Classification individuelle					
Nombre de Combinaisons concurrentes par NF	Nombre				
illimité de chevaux par athlète	2				
Nombre de membres d'équipage par cheval	4				
<u>Classification de l'équipe</u>					
Nombre maximum d'athlètes en compétition par NF	5				
Nombre maximum de Chevaux en compétition par NF	5				
Nombre de chevaux par athlète	2				
Nombre de membres d'équipage par cheval	4				

843. INVITATIONS

(...)

843.2 CEIO et championnats :

Le calendrier de la compétition et l'invitation officielle envoyée à chaque fédération nationale participant à l'événement doivent permettre à chaque équipe d'avoir sept athlètes et sept chevaux (ce qui comprend jusqu'à deux chevaux/combinaisons de réserve), un chef d'équipe non cavalier et un vétérinaire enregistré auprès de la FEI en tant que vétérinaire d'équipe. De plus amples détails sur les équipes sont indiqués dans le Règlement général de la FEI.

Pour éviter toute ambiguïté, une fédération nationale peut inscrire moins de sept athlètes qualifiés avec plus d'un cheval en combinaison.

Un OC d'un championnat de jeunes chevaux peut autoriser des athlètes individuels en plus de l'équipe, sous réserve de l'approbation de la FEI.

845. DÉCLARATION DES PARTANTS

Lors des CEIO et des Championnats, lorsqu'il y a plusieurs possibilités, les Chefs d'Equipe doivent déclarer par écrit au Secrétariat des CO (i) les noms des Athlètes définitivement titulaires, et (ii) les noms des Chevaux associés à ces Athlètes, choisis parmi les noms figurant sur les formulaires d'inscription officiels.





Dans le cas où plus de cinq Combinaisons partent d'une FédérationNationale dans un Championnat Jeunes Chevaux, la composition de l'équipe (minimum trois, maximum cinq), et l'indication des individus doivent être faites au plus tard lors de la déclaration des partants. La déclaration des partants par le Chef d'Equipe ou son représentant aura lieu dans les une à trois heures suivant la Première Inspection (Pré-Course) des Chevaux, à la discrétion du Président du Jury au sol.

2. Eligibility of Athletes/Horse age in FEI Endurance Events:

Catégorie d'événement	Âge des athlètes	Âge des chevaux	Âge de l'entraîneur
	Article 826 Dispositions du Code pénal Règles d'endurance de la FEI	Article 827 Dispositions du Code pénal Règles d'endurance de la FEI	Article 826 Dispositions du Code pénal Règles d'endurance de la FEI
Championnats Jeunes Chevaux	À partir de l'année où ils atteignent l'âge de quatorze (14)	8 ans	Min. 18 ans

Article 124 (RG) - Jeunes cavaliers, juniors, poneys, enfants et anciens combattants

- 1. Les athlètes de l'âge approprié peuvent participer aux compétitions FEI et aux championnats FEI de plus d'une (1) catégorie pour les jeunes cavaliers, les juniors et les poneys, mais dans chaque discipline uniquement dans un (1) de ces championnats FEI au cours d'une (1) année civile.
- 2. Les athlètes peuvent participer aux compétitions et aux championnats seniors de la FEI à partir du début de l'année où ils atteignent l'âge de 18 (dix-huit ans), mais ils ne peuvent participer qu'à un championnat junior ou jeune cavalier ou à un championnat FEI pour seniors dans la même discipline au cours d'une année civile. D'autres exceptions concernant les limites d'âge sont énoncées dans les règles sportives des disciplines concernées.



VII. TIMETABLE

Calendrier du concours				
*Arrivée des chevaux sur le lieu de l'événement :	Date: 30 Juillet Heure: 9:00 - 18:00 Date: *31 Juillet Heure: 9:00 - 18:00 *Tous les chevaux doivent être acceptés dans les écuries au plus tard à 18h00.			
Fermeture des écuries	Tous les jours à 22h00			
• Examen à l'arrivée :	À l'arrivée 30 juillet de 09:00 à 18:00 31 juillet de 09:00 à 18:00			
Première inspection (avant la course) du cheval :	Date : 1er août Horaire : 11:00 - 13:00 Lieu : Hippodrome			
Pesée des cyclistes + distribution GPS	Date : 1er août Heure : 11:00 – 13:00 Lieu : Hippodrome			
Inspection finale du cheval :	Dans les 20mn après l'arrivée			
Prix du meilleur état :	Date: 02 Août Heure: 90 minutes après le premier Cheval classé Lieu: Près de la porte vétérinaire Chevaux éligibles: les 10 premiers chevaux classés			
Réu	nions			
Réunion des principaux responsables	Date: 31 juillet Heure: 14:00 - 15:00 Lieu: Salle de réunion			
	Date : 31 juillet Heure : 14:00 - 15:00			
Réunion des principaux responsables	Date: 31 juillet Heure: 14:00 - 15:00 Lieu: Salle de réunion Date: 31 juillet Heure: 15:30 - 16:45			
 Réunion des principaux responsables Chefs d'Equipe Meeting Briefing d'avant-course 	Date: 31 juillet Heure: 14:00 - 15:00 Lieu: Salle de réunion Date: 31 juillet Heure: 15:30 - 16:45 Lieu: Salle de réunion Date: 1 août Heure: 9h00 - 10h30			
 Réunion des principaux responsables Chefs d'Equipe Meeting Briefing d'avant-course *Présence obligatoire de tous les athlètes. 	Date: 31 juillet Heure: 14:00 - 15:00 Lieu: Salle de réunion Date: 31 juillet Heure: 15:30 - 16:45 Lieu: Salle de réunion Date: 1 août Heure: 9h00 - 10h30 Lieu: Hippodrome Date: 1er août Heure: 10:30 -			
 Réunion des principaux responsables Chefs d'Equipe Meeting Briefing d'avant-course *Présence obligatoire de tous les athlètes. Passage des cavaliers Réunion de tous les officiels du 	Date: 31 juillet Heure: 14:00 - 15:00 Lieu: Salle de réunion Date: 31 juillet Heure: 15:30 - 16:45 Lieu: Salle de réunion Date: 1 août Heure: 9h00 - 10h30 Lieu: Hippodrome Date: 1er août Heure: 10:30 - 11:00 Lieu: Hippodrome Date: 1er août Heure: 15:00 - 16:00			
 Réunion des principaux responsables Chefs d'Equipe Meeting Briefing d'avant-course *Présence obligatoire de tous les athlètes. Passage des cavaliers Réunion de tous les officiels du championnat Conférence de presse 	Date: 31 juillet Heure: 14:00 - 15:00 Lieu: Salle de réunion Date: 31 juillet Heure: 15:30 - 16:45 Lieu: Salle de réunion Date: 1 août Heure: 9h00 - 10h30 Lieu: Hippodrome Date: 1er août Heure: 10:30 - 11:00 Lieu: Hippodrome Date: 1er août Heure: 15:00 - 16:00 Lieu: Salle de réunion			
 Réunion des principaux responsables Chefs d'Equipe Meeting Briefing d'avant-course *Présence obligatoire de tous les athlètes. Passage des cavaliers Réunion de tous les officiels du championnat Conférence de presse 	Date: 31 juillet Heure: 14:00 - 15:00 Lieu: Salle de réunion Date: 31 juillet Heure: 15:30 - 16:45 Lieu: Salle de réunion Date: 1 août Heure: 9h00 - 10h30 Lieu: Hippodrome Date: 1er août Heure: 10:30 - 11:00 Lieu: Hippodrome Date: 1er août Heure: 15:00 - 16:00 Lieu: Salle de réunion Date: 1 août Heure: 16h30			



Annexe 5 (4) - Pour s'assurer que les chevaux bénéficient d'un repos suffisant entre le voyage et la compétition, et pour assurer une surveillance vétérinaire adéquate avant et après une course, à tous les CEI 2, CEI 3* et championnats, sous réserve de la discrétion de la Commission vétérinaire, tous les chevaux concurrents doivent rester dans l'écurie lors de la manifestation sous surveillance vétérinaire (par le président de la Commission vétérinaire, le Délégué Vétérinaire Etranger, un membre de la Commission Vétérinaire et/ou un Vétérinaire Traitant) pendant (i) un minimum de huit heures avant la Première Inspection (Pré-Course) pour CEI 2* et CEI 3* (sous réserve des heures de fermeture publiées pour les écuries), et (ii) un minimum de huit heures après l'arrivée prévue de la Compétition.

Si un cheval n'a pas terminé toutes les phases de la compétition, le président de la Commission vétérinaire, le délégué vétérinaire étranger et le président du jury au sol peuvent autoriser la libération d'un cheval à un moment antérieur.

*Les chevaux participant à un championnat doivent être mis à l'écurie sur le site pendant la nuit et doivent entrer dans les écuries au plus tard 4 heures avant l'heure de fermeture officielle des écuries la veille de la première inspection.

En cas de circonstances imprévues et exceptionnelles, un cheval peut se présenter jusqu'à une heure avant l'heure de fermeture des écuries, sous réserve de l'approbation spécifique du délégué technique et du délégué vétérinaire étranger.



VIII. ENTRIES

IMPORTANT

- Les inscriptions doivent être faites par les NF via le système d'inscription FEI pour toutes les catégories de cet événement (https://entry.fei.org);
- De la documentation supplémentaire est disponible Slickeliere: ____.
- Tous les athlètes et chevaux participant à une compétition internationale doivent être enregistrés auprès de la FEI ;
- Les athlètes et/ou les chevaux présents à l'événement sans avoir été inscrits par le biais du système d'inscription en ligne de la FEI seront automatiquement disqualifiés, sauf si des circonstances impérieuses justifient le contraire.

1. Entry dates and Entry fee:

Événemen t	Date des participatio ns nominées	Date d'inscription définitive Au moins 4 jours avant la première inspection du cheval	Date et heure de la dernière substitution 1h avant la première inspection du cheval	Entrée
CH-M-YH-E 120 8 ANS	17 juin 2025 par 23:59 CEST	23 juillet 2025 par 23:59 CEST	01 août 2025 @ 10:00	1'000 euros

Les inscriptions doivent être conformes à l'article 844 du Règlement d'endurance de la FEI et à l'article 116 du Règlement général de la FEI

<u>Informations sur les frais d'inscription pour les chevaux/combinaisons de réserve :</u>

- Boîte de remerciement : 200 euros
- **Chevaux de réserve :** 400 euros et comprend 1 box pour le cheval. Aucune accréditation supplémentaire n'est fournie.
- **Combinaisons de réserve :** Comprend 1 boîte pour le cheval et des accréditations pour 1 cavalier et 4 membres d'équipage.

Les frais d'inscription doivent être payés à la banque de l'OC avant la date de clôture de la

les participations définitives (23 juillet 2025 à 23:59 CEST)

Bénéficiaire : ENDURANCE EQUESTRE RHONE ALPES AUVERGNE 2er2a

• IBAN: FR76 1780 6008 7404 1260 4387 888

Code SWIFT (BIC): AGRIFRPP878

• BANK: Crédit Agricole



Pour les cavaliers Français / For French Riders :

Les demandes de participation devront être faites à partir du site www.ffecompet.com rubrique « mes demandes de participation » avant le 14/07/25 à minuit. Les engagements définitifs devront également être enregistrés à partir du site www.ffecompet.com rubrique « mes demandes de participation » avant le 09/06/24 à minuit.

L'engagement en compétition internationale vaut adhésion par le cavalier au règlement international en vigueur et validation par le FFE sous réserve de la conformité avec sa sélection.

ATTENTION:

Toute demande non conforme auprès du service compétition d'engagement ou de modification d'engagement ne sera ni prise en compte, ni réalisée, aucune relance ne sera effectuée. On entend par demande non conforme : informations non précises ou incomplètes, enregistrement FEI (cheval et cavalier) non valide, absence de passeport (quand cela est nécessaire), ou compte engageur non approvisionné...

Tous les changements effectués sur le terrain qui ne seront pas valides (exemple : numéro FEI cheval et cavalier, passeport du cheval quand cela est nécessaire, compte non approvisionné) ne seront pas pris en compte.

2. Substitutions of Horses and/or Athletes and/or Trainer:

116.2 Inscriptions pour les championnats FEI

(...)

- 2.2 Les participations se feront à l'issue des deux (2) phases obligatoires décrites ci-dessous :
- (i) Participations nominées

Doit être faite au moins quatre (4) semaines avant l'Événement et doit inclure une liste des noms des Athlètes et des Chevaux à partir desquels les inscriptions définitives et les éventuelles substitutions seront choisies et indiquer le nombre d'Athlètes et de Chevaux que le FN a l'intention d'envoyer. Le nombre d'inscriptions nominées d'athlètes et de chevaux ne doit pas dépasser le double du nombre invité dans l'horaire ou prescrit par le règlement sportif. Une fois que les candidatures nominées ont été envoyées, les NF peuvent envoyer moins d'athlètes et/ou de chevaux, mais jamais plus que le nombre d'inscriptions nominées. Les ANF qui ne sont pas représentés après avoir présenté des candidatures nominées et dont l'excuse n'est pas acceptable pour le CO doivent être signalés par le CO au Secrétaire général pour examen de leur excuse par le Tribunal de la FEI.

(ii) Inscriptions définitives

Doit être effectuée au plus tard quatre (4) jours avant le début de l'Evènement. Ceux-ci représentent la sélection finale des athlètes et des chevaux qui se rendront à l'événement. Les participations définitives ne peuvent pas dépasser le nombre indiqué et doivent être choisies dans la liste des noms figurant sur les candidatures nominées. Une fois que les inscriptions définitives ont été envoyées, les substitutions d'athlètes et/ou de chevaux ne peuvent être effectuées qu'avec l'autorisation expresse du CO.

2.3 Les inscriptions pour les athlètes et les chevaux doivent inclure leur nom, leur numéro d'enregistrement FEI (FEI ID) et, le cas échéant, leurs qualifications.



Après la date limite pour les participations définitives :le remplacement de chevaux et/ou d'athlètes ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la Fédération nationale et du CO, ce consentement ne pouvant être refusé sans motif raisonnable. Tous les chevaux et/ou athlètes substitués doivent être correctement qualifiés pour la compétition ;

l'entraîneur inscrit d'un cheval participant au concours ne peut être substitué. En cas de changement de Formateur inscrit, l'article 828.3 s'applique.

3. No-Shows/Late Withdrawals:

« NB : En cas de désistement après la date des inscriptions définitives ou des non-présentations, les athlètes de la fédération concernée sont tenus de rembourser à l'organisateur les pertes financières réelles subies par l'organisateur (c'est-à-dire les frais d'écurie et d'hôtel) à la suite du retrait tardif ou de la non-présentation. »

Montant facturé : 500 € par combinaison jusqu'au mercredi 30 juillet 2025. Aucun remboursement après Jeudi 31 juillet 2025.

4. Additional fees/Charges by the Organiser:

Tous les frais supplémentaires doivent être énumérés ci-dessous avec les détails des montants à facturer et approuvés par la FEI. <u>Seuls les frais approuvés par la FEI et énumérés dans le calendrier approuvé peuvent être facturés par l'organisateur.</u>

Frais EADCMP: Inclus dans le prix d⊠'inscription Non inclus dans le prix d□'inscription

Événements de niveau inférieur (CIM) CHF 18 par cheval et par événement (Pour la définition des CIM, voir l'Annexe E du Règlement Général de la FEI)

Événements de niveau supérieur CHF 25.- par cheval et par événement (Tous les autres événements ne sont pas définis comme des CIM)

Électricité inclus dans le prix d'inscription
Évacuation du fumier à faire par l'équipage au jour le jour
Fourrage inclus dans le prix d'inscription
Paille inclus dans le prix d'inscription

Copeaux non inclus – sur demande avant le 15 juillet 2025 auprès

du CO (2er2a@free.fr)

Dossard pour le coureur inclus dans le prix d'inscription 2 tickets repas inclus dans le prix d'inscription

Glace non inclus – sur demande avant le 15 juillet 2025 auprès

du CO (2er2a@free.fr)

Tous les montants susmentionnés incluent la TVA

Numéro de TVA de l'OC N/A



IX. COMPETITION DETAIL

1. Competition

Classification ⊠ Équipe ⊠ Individu

*Heures de fermeture des portes vétérinaires N/A

*Veuillez noter que la section ci-dessus est facultative. Veuillez vous référer à l'article 818.5.1 des règles d'endurance de la FEI.

Temps maximum auquel les chevaux doivent franchir la ligne

d'arrivée 19:10 Type de terrain

Mélangé

2. Place and Time of Start

Événement	Date du concours	Heure de début	Lieu de dépar t	Dénivelés
CH-M-YH-E 120 8 ANS	02/08/2025	7:00	Hippodrome	200 m

3. Heart Rates

Temps de présentation	Exigences
Sur les boucles	64 bpm dans les 15mn suivant le franchissement de la ligne d'arrivée de chaque Boucle (sauf la Boucle finale)
Au premier portail vétérinaire et au-delà	Tous les chevaux inscrits avec un temps de récupération supérieur à 10 minutes doivent passer une ré-inspection obligatoire (sauf pour l'inspection finale)
Boucle finale	64 bpm dans les 20mn suivant le franchissement de la ligne de fin de la boucle finale

816.5 Inspections des chevaux :

(...)

816.5.2 Le Comité d'Organisation doit indiquer dans le Projet d'Horaire soumis à la FEI si une inspection vétérinaire en une ou deux phases sera effectuée lors de la Compétition. Le CO doit confirmer dans l'annexe le nombre de vétérinaires chargés de l'évaluation de la fréquence cardiaque qui seront présents si une inspection vétérinaire en deux phases est choisie.

Effectuerez-vous une inspection vétérinaire en une ou en deux phases lors de votre événement ?

|--|



4. Minimum Weight

Événement Poids minimum			
Supérieur			
Championnats	75 kg		

(...)

- 805.3.3 Le contrôle du poids doit être effectué avant le début de la compétition et (si un officiel de la FEI le demande) après la fin. Les inspections de contrôle du poids peuvent également avoir lieu au hasard à tout moment pendant la compétition, à la demande d'un officiel de la FEI.
- 805.3.4 Sous réserve de l'article 805.3.5 ci-dessous, si un athlète ne respecte pas les exigences de poids minimum ou ne se soumet pas à un contrôle de poids, l'athlète sera disqualifié pour insuffisance pondérale.
- Si un athlète est pesé pendant une compétition et qu'il pèse moins de 1 kg en dessous du poids minimum, l'athlète sera autorisé à continuer. Si, au cours de la même compétition, l'athlète est pesé à nouveau et qu'il est en dessous du poids minimum (de n'importe quel montant), la combinaison sera disqualifiée

5. Minimum Distance Per Day

Événement:	CE	I(O)2*/	CEI(O)YJ2	* 120
Nombre de phases	KILOMÈTRE	Temps minimum pour 18km/h		Dans une prise (minutes) de
1	37	123 minutes de film		40
2	33	110 minutes de film		40
3	30	103 minutes de film		50
4	20	67 minutes de film		En finition
Total KM	120			
		Nombre		
Points d'équipage	max 1 par 5 km	22		
Points d'eau potab	le min 1 pour 10	km	22	

Remar ques :

- Pour les CEI 1* et 2* CIM, il doit y avoir au moins un temps d'attente d'au moins 40 minutes.
- Pour les CEI 2*, CEI 3* et les championnats, il doit y avoir au moins un temps d'attente d'au moins 50 minutes.
- Le temps d'attente doit être d'au moins trente minutes pour les boucles de 20 à 29 km, et d'une minute par 1 km parcouru pour les boucles de 30 km et plus.
- Le temps d'attente maximal prévu pour une seule attente dans un événement d'une journée est de 60 minutes.
- Aucune phase ne peut excéder 40 km et être inférieure à 20 km.



X. FACILITIES OFFERED

Veuillez préciser le voyage, le type d'hébergement, la durée de leur séjour à la charge de l'Organisateur et toute compensation prévue pour les éléments suivants :

1. Athletes

Log	em	ent.

Hôtel: Office du Tourisme Craponne sur Arzon

Adresse: Place du Fort, 43 500 CRAPONNE SUR ARZON, France

Téléphone: +334 71 03 23 14

Au détriment de : The Organiser □ ou Athlètes ☒ Hébergé (chambre d'hôtes) à partir de °°° À °°°

Repas.

Au détriment de : The Organiser \square ou Athlètes \boxtimes

Repas fournis à partir de Repas fournis du mercredi au dimanche. Où : Restauration rapide et boissons sur le site de la compétition de 7h00 à 19h00. Deux repas offerts à chaque cavalier pour le dîner.

2. Crew members

Logement.

Les demandes d'hébergement doivent être envoyées avec les inscriptions.

L'hébergement sera aux frais de : Organiser \square Athlètes \boxtimes de °°° à °°°.

Repas.

Au détriment de : The Organiser □ ou Athlètes ⊠

Repas fournis à partir de °°° À °°° . Où°°°

3. Grooms

Logement

Au détriment de : The Organiser □ou Athlètes ⊠

Hébergé (chambre d'hôtes) à partir de °°° À °°°

Repas

Au détriment de : The Organiser □ ou Athlètes ⊠

Repas fournis à partir de °°° À °°° . Où°°°

4. Chef d'Equipe

Logement

Au détriment de : The Organiser □ou Athlètes ⊠

Hébergé (chambre d'hôtes) à partir de °°° À °°°

Repas

Au détriment de : The Organiser □ ou Athlètes ⊠

Repas fournis à partir de °°° À °°°. Où°°°



5. Team Vet

Logement

Au détriment de : The Organiser □ou Athlètes ⊠ 000 À Hébergé (chambre d'hôtes) à partir de Repas Au détriment de : The Organiser □ ou Athlètes ⊠

Repas fournis à partir de °°° À °°° . Où°°°

6. Farrier

Logement

Au détriment de : The Organiser □ou Athlètes ⊠ 000 À Hébergé (chambre d'hôtes) à partir de Repas

Au détriment de : The Organiser \Box ou Athlètes ⊠ 000 . Où000 Repas fournis à partir de °°° À

N.B: Le cas échéant, l'Organisateur doit prévoir des conditions sanitaires adéquates. Les douches doivent être suffisantes pour les membres d'équipage masculins et féminins avec de l'eau chaude et froide. Les douches ainsi que les toilettes doivent être en tout temps dans un état de propreté.

Dans la mesure du possible, conformément au Guide de l'Organisateur, Point 4.7.2 -Installations, Services et Conditions pour les Mariés :

https://knowledgebase.fei.org/index.php?action=artikel&cat=11&id=132&artlang=en.



XI. LOGISTICAL / ADMINISTRATIVE / TECHNICAL INFORMATION

1. Stables / Enclosures

Veuillez choisir	Veuillez spécifier la taille (min 3m x 3m)		
Écuries ⊠	3 m x 3 m		

2. Scoring/Timing Provider

Veuillez remplir l'Annexe XVI - Système d'inscription FEI pour le fournisseur de chronométrage (le cas échéant)

Allez-vous faire appel à un fournisseur de services certifié FEI pour gérer le pointage et le chronométrage de votre événement ? (La liste des prestataires de services certifiés est disponible ici : https://inside.fei.org/fei/your-role/it-services/it-providers /list).

OUI 🗵					
NON □					
Nom de l'entreprise : Numéro d'identification du	ATRM fournisseur de services certifié FEI : GW42W515AKSCI				
Personne de contact lors de l'événement (obligatoire)					
Nom:	Adrien KERBOUL				
Numéro d'identification FE	I :10015070				
Courriel de contact :	a.kerboul@atrm-systems.fr				

La FEI peut exiger de recevoir un flux de données de résultats en temps réel de vos événements conformément aux exigences de la FEI ; Dans ce cas, vous et votre fournisseur en serez informés.

3. Other Technology/Service Provider(s)

Utiliserez-vous d'autres fournisseurs de technologie/services lors de votre événement ?							
OUI NON \square							

Utilisation du GPS : $\mathbf{OUI} \boxtimes$	NON 🗆						
Nom de l'entreprise :	ATRM						

Personne de contact

Nom: Adrien KERBOUL

Numéro d'identification FEI: 10015070

Courriel de contact : a.kerboul@atrm-systems.fr



4. Advertising And Publicity On Athletes And Horses (Article Gr 135)

□ autorisé
 □ non autorisé

Le Commissaire en Chef vérifiera que la publicité sur les Athlètes et les Chevaux est conforme aux présents articles.

5. Prize Giving Ceremony

Le nombre d'athlètes requis pour se présenter à la cérémonie de remise des prix de chaque compétition est de 3 pour les classements individuels et de 5 (le cas échéant) pour les classements par équipes.

6. Horses / Ponies

Les frais de transport à la charge de :

The Organiser □ à °°° par

km. L'athlète ⊠

7. Welcome

L'heure et la date d'arrivée des Athlètes, des Chevaux et de leurs moyens de transport doivent être communiquées à l'Organisateur afin de faciliter leur arrivée.

8. Entry Right To Showgrounds/Accredited Persons

Droit d'entrée dans l'écurie selon les articles 1008 et 1009 du règlement vétérinaire de

la FEI. NOMBRE DE PERSONNES ACCRÉDITÉES :

Athlete: 1

Membres d'équipage : 4 (voir répartition ci-dessous)

Zone de récupération : max 2 Zone d'attente : max 4 Points d'équipage :

max 2

Voiture d'équipage : max 1 voiture par cheval

Chef d'Equipe: 1 Équipe vétérinaire : 1 Équipe Farrier : 1

Propriétaire du cheval : 2 (2 accréditations par cheval selon le Passeport

FEI conformément à l'article 132 de la Règlement

général de la FEI)

9. Sustainability

Veuillez tenir compte de l'environnement lors de l'organisation d'un événement FEI. Vous trouverez des informations utiles sur la durabilité de la FEI ici : http://inside.fei.org/fei/your-rôle/organisateurs/manuel.



XII. VETERINARY MATTERS

1. VETERINARY SERVICES AND AFTERCARE

*Annexe 5 (5.1) – Le Président de la Commission vétérinaire ou le Délégué vétérinaire étranger sont tenus de fournir des soins de suivi et des services vétérinaires appropriés, comme indiqué dans le Règlement vétérinaire de la FEI. Pour les championnats, des installations de triage et de traitement d'urgence doivent être fournies sur place, et des dispositions doivent également être prises avec un centre de référence désigné pour orienter les chevaux vers une évaluation et un traitement plus approfondis si nécessaire. Ces dispositions doivent être clairement inscrites dans l'horaire du concours et approuvées par le délégué technique en collaboration avec le président de la Commission vétérinaire et le délégué vétérinaire étranger avant l'examen à l'arrivée.

Le triage et le traitement d'urgence seront disponibles à la clinique vétérinaire entièrement équipée située sur place. Une ambulance à cheval sera prête à être transportée immédiatement si nécessaire.

Le centre de référence désigné pour des soins supplémentaires, situé à environ 60 minutes du lieu de l'événement, est le suivant :

VetAgro Sup Campus vétérinaire

1 sortie Bourgelat, 69280 Marcy- L'Étoile

+33 4 78 87 26 77

http://www.vetagro-sup.fr/

CUSTOMS FORMALITIES

2.

Nom: DDCSPP

Address: 3 chemin du Fieu, CS 40 348, 43 009 LE PUY EN VELAY CEDEX

Téléphone: +334 71 05 32 30

Courriel: ddetspp@haute-loire.gouv.frser

3. HEALTH REQUIREMENTS

GÉNÉRALITÉS

Conformément au Code de conduite de la FEI pour le bien-être du cheval, il est impératif que tous les chevaux participant aux événements de la FEI soient en bonne forme physique, exempts de maladies infectieuses et répondent aux exigences de santé de la FEI avant d'être autorisés à concourir.

INSCRIPTION DES CHEVAUX

Tests de santé et vaccinations requis :

Les chevaux participant aux événements de la FEI doivent se conformer aux exigences de vaccination contre la grippe équine conformément aux règlements vétérinaires de la FEI de 2025.

<u>Avis important</u>. Conformément à la réglementation vétérinaire de la FEI, les détails de la vaccination contre la grippe équine doivent être enregistrés sur l'application FEI Horse (module https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/biosecurity-movements/fei-horseapp-vaccination), en plus d'être documentés dans le passeport du cheval.

Période de quarantaine : Il est de la responsabilité de chaque NF de vérifier les articles sanitaires demandés par les autorités françaises à temps.



Certificat d'importation spécimen appliqué: Demander à l'autorité sanitaire compétente des certificats sanitaires pour chevaux, sur la base des nouveaux règlements de l'UE actuellement en vigueur. Les chevaux hors UE doivent présenter un certificat sanitaire valide à l'entrée dans l'UE ET un TRACE-INTRA dans l'UE.

Il est conseillé de vérifier auprès de l'autorité sanitaire les formalités relatives à l'autorisation de transport également. Il est obligatoire de fournir un certificat de transport international (TRACES-INTRA) valable pour le transit à travers les pays de l'UE. Chevaux de l'UE.

Doit présenter un Traces INTRA IND sur le lieu de l'événement : HIPPODROME JULLIANGES 43500 N° TRACES TR-4307400

TRACE-INTRA IND (un seul cheval dans le même document Traces) est un document qui :

- S'il est valide pour 10 jours, il n'est requis qu'à l'arrivée et doit toujours être refait à chaque départ.
- S'il est valable 30 jours (chevaux licenciés), le même document est également valable pour le voyage de retour, à condition que le retour ait lieu dans le délai de validité de 30 jours.

Un bureau « spécial » sera dédié au retour des TRACES. Merci de le contacter le plus rapidement possible afin que nous puissions assurer le bon déroulement des formalités de retour.

4. NATIONAL REQUIREMENTS

N/A		

5. PONIES

Les poneys doivent être en conformité avec le chapitre IX de la réglementation vétérinaire pour pouvoir participer à des épreuves poneys.

6. INJURY SURVEILLANCE

Règlement vétérinaire de la FEI, chapitre VIII : Les chevaux participant aux événements de la FEI sont soumis à des protocoles de surveillance des blessures ; et en cas de décès, un examen post-mortem.

7. TRANSPORT OF HORSES

Les chevaux doivent être aptes à voyager et être transportés dans des véhicules adaptés. Toute exigence gouvernementale en matière de dépistage et de contrôle des maladies infectieuses doit être demandée bien à l'avance, afin de s'assurer que le cheval est en conformité au moment de l'arrivée à la frontière du pays où se déroule l'événement. Les athlètes, ou leurs représentants, ont la responsabilité de se conformer à la législation nationale de leur pays d'origine et du pays hôte de l'événement. Si nécessaire, les athlètes doivent contacter les autorités gouvernementales locales ou les conseillers vétérinaires pour obtenir des informations sur les exigences en matière de santé animale et la législation sur le transport.

8. VENUE ARRIVAL INFORMATION & FITNESS TO COMPETE

PASSEPORTS. Règlement général de la FEI, article 137



Pour toute question relative aux passeports pour chevaux FEI/cartes de reconnaissance FEI, veuillez contacter votre fédération nationale.

Tous les chevaux participant aux événements de la FEI doivent être inscrits auprès de la FEI. Les passeports FEI ou les cartes de reconnaissance FEI (pour les chevaux disposant d'un passeport national approuvé par la FEI) sont obligatoires pour les événements FEI.

NB: Les chevaux inscrits aux CIM dans leur pays de résidence ne sont pas tenus d'avoir un passeport FEI ou une carte de reconnaissance FEI mais doivent être correctement enregistrés auprès de la FEI et identifiables (Règlement général de la FEI, article 137.2). Les athlètes qui ne présentent pas de passeport de cheval et/ou de carte de reconnaissance, ou qui n'est pas correctement validé ou qui ne répondent pas à d'autres exigences de passeport, seront soumis à des sanctions conformément à l'annexe VI du règlement vétérinaire de la FEI et ne seront peut-être pas autorisés à concourir.

NB pour les chevaux résidant de manière permanente dans un État membre de l'Union européenne : tous les chevaux doivent disposer d'un passeport national de l'UE conforme à la réglementation de l'UE auquel s'applique une carte de reconnaissance FEI. L'exception à cela étant les chevaux en possession d'un passeport FEI qui a été continuellement revalidé sans interruption.

VACCINATIONS - GRIPPE ÉQUINE. Règlement vétérinaire de la FEI, article 1003

Les chevaux participant aux événements de la FEI doivent se conformer aux exigences de vaccination contre la grippe équine conformément à la réglementation vétérinaire.

Tous les chevaux enregistrés à la FEI qui ont l'intention de participer à des événements FEI (y compris les CIM) doivent être vaccinés contre la grippe équine conformément à ces règlements vétérinaires. L'exception étant si la législation nationale applicable empêche l'utilisation des vaccins contre l'influenza équine sur le territoire concerné.

EXAMEN À L'ARRIVÉE. Règlement vétérinaire de la FEI, article 1029

À leur arrivée sur le lieu d'un événement, tous les chevaux doivent subir un examen par un vétérinaire pour confirmer leur identification à partir de leur passeport et de leur carte d'identité par micropuce (le cas échéant), leur statut vaccinal et leur état de santé général. Afin de protéger tous les chevaux participant à des événements, tout cheval dont l'état de santé est douteux en ce qui concerne la vaccination, la maladie ou d'autres préoccupations, doit être mis à l'écurie dans les installations d'isolement fournies par le comité d'organisation en attendant une décision d'entrée sur le site. Les RP doivent satisfaire aux exigences de santé du cheval via la FEI HorseApp avant l'événement, ce qui sera vérifié lors de l'examen à l'arrivée.

INSPECTIONS DE CHEVAUX. Règlement vétérinaire de la FEI, articles 1032-1040

Tous les chevaux seront évalués pour leur aptitude à concourir lors de l'inspection des chevaux. Tout cheval dont l'aptitude est douteuse peut être renvoyé au box d'attente pour un examen vétérinaire plus approfondi. Les chevaux qui ne sont pas jugés aptes à concourir par le panel d'inspection ne seront pas autorisés à concourir.

EXAMEN DE LA SENSIBILITÉ DES MEMBRES. Règlement vétérinaire de la FEI, articles 1046 à 1051 et annexe VIII

Tous les chevaux sont soumis à un examen selon le protocole pour une sensibilité anormale des membres pendant toute la durée d'un événement. Pour le saut, cela inclut, mais sans s'y limiter, entre les tours et avant le barrage. Pour l'endurance, cela inclut, mais sans s'y limiter, l'avant, pendant et après la randonnée. Les chevaux peuvent être examinés une ou plusieurs fois pendant la période d'un événement. Les chevaux peuvent être sélectionnés pour un examen dans le cadre du protocole au hasard ou ils peuvent être ciblés. Tous les chevaux sélectionnés pour être testés doivent se soumettre rapidement à l'examen ou sont soumis à une disqualification immédiate. Il n'y a aucune obligation d'examiner un nombre spécifique de chevaux lors d'un événement.9.



EQUINE ANTI-DOPING AND CONTROLLED MEDICATION PROGRAMME (EADCMP). FEI Veterinary Regulations, Chapters V and VII

ÉCHANTILLONNAGE. Règlement vétérinaire de la FEI, chapitre VII

Tous les chevaux participant à des événements de la FEI peuvent faire l'objet d'un échantillonnage pour la présence de substances interdites conformément au Règlement sur les médicaments antidopage et contrôlé (EADCMR). Les chevaux peuvent être sélectionnés pour l'échantillonnage conformément aux tests obligatoires, aux procédures d'échantillonnage ciblées ou aléatoires. Reportez-vous aux frais financiers de la FEI pour plus de détails sur les frais relatifs au programme antidopage équin et humain (EADCMP), que les CO/NF ont le droit de facturer à l'athlète (applicable à tous les événements FEI dans le monde entier).

TESTS ÉLECTIFS. Règlement vétérinaire de la FEI, article 1056

Des tests électifs peuvent être effectués avant un événement pour vérifier la présence de substances interdites. Veuillez vous référer à https://inside.fei.org/fei/cleansport/horses pour plus d'informations et de détails.

XIII. HUMAN ANTI-DOPING

Les athlètes peuvent être contrôlés lors de n'importe quel événement de la FEI, par la FEI ou par d'autres organisations antidopage ayant juridiction en matière de contrôles. Les organisateurs auront la responsabilité de fournir des installations et du personnel/bénévoles pour faciliter ces contrôles si la FEI le demande, comme indiqué à l'article 21.3 des Règles antidopage pour les athlètes humains de la FEI (ADRHA). Les règles de l'ADRHA sont publiées sur le site Web de la FEI à l'adresse http://inside.fei.org/content/anti-doping-rules.



XIV. ADDITIONAL INFORMATION

1. Insurances And National Requirements

Les sports équestres comportent des risques dangereux inhérents. Dans toute la mesure permise par la loi, la FEI et l'organisateur d'événements FEI ne seront PAS responsables des dommages liés à la perte de biens ou à des blessures de quelque nature que ce soit aux athlètes, aux propriétaires, au personnel de soutien ou aux chevaux lors d'un événement FEI ou en relation avec celui-ci et la FEI exclut expressément toute responsabilité de ce type.

1.1 ATHLÈTES, PROPRIÉTAIRES ET PERSONNEL D'ENCADREMENT

1.1.1 Assurance individuelle accident et maladie

Il est de votre responsabilité, en tant qu'athlète, propriétaire ou personnel de soutien, de vous assurer que vous avez une assurance individuelle accident adéquate pour couvrir votre participation aux événements FEI et en particulier de vous assurer contre toute blessure corporelle ou frais médicaux découlant d'un accident, d'une blessure ou d'une maladie qui pourrait survenir lors d'un événement FEI.

Vous devez vérifier auprès de votre fédération nationale pour confirmer si la police d'assurance de votre fédération nationale (le cas échéant) couvre les accidents personnels et/ou les maladies qui peuvent survenir lorsque vous assistez ou participez à des événements FEI.

Si votre fédération nationale n'a pas de police d'assurance individuelle accident/maladie ou si la police d'assurance de la fédération nationale ne couvre pas les réclamations personnelles en matière d'accident ou de santé, vous devez souscrire votre propre police d'assurance individuelle accident et maladie pour couvrir votre présence/participation aux événements FEI.

1.1.2 Assurance des biens personnels

Vous devez également vous assurer que vous êtes assuré contre la perte de biens, le vol ou les dommages qui peuvent survenir lors d'un événement FEI.

Encore une fois, le conseil est de vérifier auprès de votre fédération nationale pour confirmer si elle a mis en place une police d'assurance qui vous couvrirait en cas de perte de biens, de vol ou de dommages. Si ce n'est pas le cas, vous devriez souscrire votre propre assurance des biens personnels pour couvrir de telles situations.

1.1.3 Équipement de presse

Le matériel de presse et les autres objets laissés dans la salle de presse de la presse, les casiers de presse, la tribune de la presse ou n'importe où sur le terrain d'exposition sont laissés entièrement aux risques et périls du propriétaire. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de ces équipements ou articles. Il est conseillé aux membres de la presse de ne pas laisser d'équipement ou d'objets personnels sans surveillance.

1.2 ATHLÈTES ET PROPRIÉTAIRES

1.2.1 Assurance responsabilité civile

En tant qu'athlète/propriétaire, vous êtes personnellement responsable des dommages causés à des tiers par vous-même, vos employés, votre personnel de soutien, vos agents ou vos chevaux. Il est donc fortement conseillé de souscrire une assurance responsabilité civile offrant une couverture complète en ce qui concerne les événements FEI en Suisse et à l'étranger, et de maintenir la police à jour.

La FEI et l'organisateur ne seront PAS responsables des dommages causés à des tiers par vous, vos employés, le personnel de soutien, vos agents ou vos chevaux.



1.2.2 Renseignements supplémentaires sur la responsabilité

N/A

1.2.3 Assurance cheval

En tant que propriétaire, vous devez vous assurer que vos chevaux sont correctement assurés contre toute blessure ou maladie qu'ils pourraient subir lors de leur participation à un événement FEI.

<u>Les vétérinaires traitants autorisés (PTV) (Art 1097) doivent avoir une assurance responsabilité civile professionnelle adéquate.</u>

2. Protests / Appeals

Pour être valables, tous les Protêts et Recours doivent être faits par écrit et accompagnés d'un acompte de CHF 150 ou équivalent.

Les formulaires de protestation et d'appel sont disponibles sur le site Web de la FEI. https://inside.fei.org/fei/regulations/general-rules

3. Disputes

En cas de discussion concernant l'interprétation de l'horaire (dans les langues traduites), la version anglaise sera déterminante.

4. Modifications Of Schedule

Dans des circonstances exceptionnelles, avec l'approbation des Chefs d'Equipe et du Jury au Terrain, le CO se réserve le droit de modifier l'horaire afin de clarifier toute question découlant d'une omission ou en raison de circonstances imprévues.

Les circonstances imprévues n'incluent pas les situations résultant de la modification par le CO du calendrier approuvé sans l'autorisation de la FEI. Tout changement de ce type doit être notifié à tous les concurrents et officiels dès que possible et il doit être signalé au Secrétaire Général de la FEI par le juge étranger.

5. Additional Information from the OC

Accès au terrain de jeu :

Points d'équipage :

- 2 membres d'équipage par cheval seront autorisés à tous les points d'équipage sur toutes les boucles
- Seuls les membres de l'équipage ayant le même numéro de dossard que l'athlète pourront faire partie de l'équipage.
- 1 véhicule est autorisé par cheval pour les membres d'équipage (l'autocollant pour le pare-brise sera fourni par l'OC).
- 1 véhicule est autorisé pour le Chef d'Equipe & Team Vet (l'autocollant adhésif pour le pare-brise sera fourni par le CO).

Zone de récupération :

o 2 membres d'équipage + 1 athlète (seules ces 3 personnes de



- o 1 équipe vétérinaire
- o 1 maréchal-ferrant (pendant qu'il travaille)
- L'aide extérieure (c'est-à-dire donner des seaux de l'extérieur de la zone de récupération) sera interdite.

Zone de cale :

- o 1 Athlète
- o 4 membres d'équipage
- o 1 Chef d'Equipe
- o 1 équipe vétérinaire
- 1 maréchal-ferrant

^{*}Seules les personnes munies d'un dossard auront accès au terrain de jeu*



6. Prize Money Distribution:

DÉDUCTIONS DES PRIX EN ARGENT LORS DES COMPÉTITIONS

Tous les détails de toute déduction sur les prix en argent doivent être décrits dans le calendrier. Cela inclut les taxes gouvernementales. S'il est nécessaire pour les organisateurs de déduire ces taxes, ils doivent fournir aux participants un formulaire officiel indiquant le montant de l'impôt déduit lors de la demande.

Le formulaire fiscal doit être remis aux athlètes à leur arrivée et renvoyé à l'organisateur avant le départ.

- 6.1 Total Prize Money N/A
- 6.2 Breakdown of prize money: N/A

IMPORTANT

La valeur du 1er <u>prix ne doit pas dépasser 1/3 du montant total du prix</u> distribué pour le concours. Le nombre minimum de prix offerts pour chaque compétition doit être attribué sur la base d'un prix pour quatre athlètes débutants, avec un minimum de cinq prix. <u>Le montant total des dotations indiqué pour chaque Concours dans le calendrier doit être réparti</u> (articles 127 et 128).

6.3 Awards

Article 857.2: Une récompense reconnaissant l'achèvement du parcours (par exemple, médaille, ruban, plaque, etc.) doit être décernée à tous les athlètes qui réussissent le parcours. Il n'y a pas de valeur minimale pour de telles bourses.

Veuillez décrire ci-dessous les prix qui seront décernés :

Classification individuelle:

De la 1ère à la 3ème place : FEI Salvers et prix sponsors

Classement de l'équipe :

De la 1ère à la 3ème place : FEI Salvers et bouquets de fleurs

809.3 Classification de l'équipe :

(...)

809.3.2 Si une fédération nationale commence moins de trois combinaisons, ou si moins de trois combinaisons dans une équipe sont classées, cette équipe ne peut pas être classée comme équipe classifiée, même si cela laisse vacantes des places de médaille ou de récompense. Les combinaisons classées ne seront éligibles qu'au classement individuel et au classement/récompense.

Pour tous les pilotes inscrits : Pack de bienvenue

Pour tous les pilotes qui terminent : Cadeaux et recompenses

Prix de la meilleure condition : Trophée du design



XV. ANNEXES

1. FEI Entry System

Veuillez remplir le formulaire ci-dessous afin de vous fournir, ainsi qu'aux autres membres de votre comité ou à vos fournisseurs informatiques, l'accès au système d'inscription FEI.

Identifiant FEI1: 10276183

Nom de famille*: DURAND

Prénom*: Anne

Courriel*: inter2er2a@free.fr

Droits d'accès* : □ administrateur2 ⊠ Consulter3

Événements4: 2025 FEI CH-M-YH-E

Identifiant FEI1: 10015070

Nom de famille*: KERBOUL

Prénom*: Adrien

Courriel*: info@atrm-systems.fr

Droits d'accès* : □ administrateur2 ⊠ Consulter3

Événements4 : 2025 FEI CH-M-YH-E

¹ Si vous avez déjà un compte utilisateur FEI.

² Vous fournit l'accès requis pour gérer les entrées et les substitutions et télécharger les entrées/listes.

³ Vous pouvez uniquement consulter et télécharger les entrées/listes.

⁴ Laissez le champ vide si l'utilisateur s'occupe des entrées de tous les événements du salon.

^{*} Champs obligatoires



2. Results

Afin de procéder à la publication des résultats et à des fins de qualification, la FEI exige que les résultats **soient téléchargés directement sur la base de données FEI** dans les deux jours suivant la fin de l'événement.

Toutes les informations pertinentes, le format de fichier et le tutoriel se trouvent sur cette page : https://inside.fei.org/fei/your-role/it-services/results/endurance-results-forms.

Si vous ou votre fournisseur n'êtes pas en mesure de produire les fichiers requis, les résultats seront acceptés par e-mail à <u>results@fei.org</u>, dans le format Excel ou « XML » approprié, immédiatement après l'événement. Veuillez vous référer au format obligatoire pour les CEI/CEIO/Championnats et Jeux ; Le fichier peut être téléchargé à l'aide du lien suivant :

https://inside.fei.org/fei/your-role/it-services/results/endurance-results-forms.

Tous les résultats doivent inclure le passeport FEI, le numéro d'enregistrement des chevaux et les numéros d'identification FEI des athlètes.

Veuillez noter que conformément à l'article 109.6 (RGs) : Les ORGANISATEURS d'événements internationaux doivent informer la FEI et les FN dont les équipes ou les individus ont participé, des résultats et des prix versés à chaque athlète et équipe placés, dans les cinq (5) jours suivant l'événement, sauf indication contraire pour des raisons de qualification et de classement telles que communiquées par la FEI.

Le fait que les ORGANISATEURS d'événements internationaux ne fournissent pas à la FEI le(s) résultat(s) approprié(s) et/ou les informations sur les prix dans le délai susmentionné et/ou dans le format susmentionné entraînera un avertissement pour la première infraction et par la suite une amende de CHF 1'000.- par infraction.

<u>La FEI peut demander une copie du résultat officiel en format PDF signée par les officiels concernés lors de l'événement.</u>



FEI Endurance Organisers' Protocol

Dans le but d'assurer davantage le bien-être des athlètes équins et humains lors des événements internationaux d'endurance, la sécurité de tous les participants et la mise en œuvre et le respect de principes communs de comportement, d'équité et d'esprit sportif, la FEI a créé le présent protocole de l'organisateur d'endurance FEI (ci-après le « protocole d'endurance ») pour garantir l'application correcte et complète des règles et règlements FEI applicables dans vos événements, en particulier, mais sans s'y limiter, le Règlement général de la FEI, le Règlement d'endurance de la FEI, le Règlement vétérinaire de la FEI, le Règlement antidopage de la FEI pour les athlètes humains et le Règlement de la FEI sur l'antidopage et les médicaments contrôlés pour les équidés.

Afin que la FEI approuve les calendriers des compétitions, le protocole d'endurance **doit** être signé par l'organisateur et la fédération nationale, énumérant la ou les épreuves. En signant le protocole d'endurance, les deux parties susmentionnées s'engagent à se conformer à toutes les règles et réglementations applicables de la FEI, et en particulier (mais sans s'y limiter), aux exigences suivantes :

- 1. Une coopération totale doit être accordée aux officiels de la FEI pour s'assurer qu'ils peuvent accomplir leurs tâches conformément aux règles d'endurance de la FEI, en particulier :
 - Jury au sol Article 853
 - Délégué technique Article 852
 - Commission vétérinaire Article 854
 - Délégué syndical en chef Article 855
- 2. Une coopération totale doit être accordée aux conseillers indépendants en gouvernance (IGA) de la FEI pour s'assurer qu'ils peuvent accomplir leurs tâches conformément à l'article 856 des règles d'endurance de la FEI.
- 3. Le bien-être du cheval doit être une priorité absolue et vous devez permettre aux officiels de la FEI de prendre toutes les mesures nécessaires pour le protéger, conformément aux règles d'endurance de la FEI, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Les boucles du parcours ne doivent pas être spécialement conçues et/ou construites pour encourager les vitesses élevées Article 818.
 - Permettre la réduction des critères de pouls Article 816.9.2. Les critères de pouls peuvent être réduits pendant la balade si, de l'avis du Président de la Commission Vétérinaire en concertation avec le Délégué Vétérinaire Etrangère, le Président du Jury au Sol et le Délégué Technique, ils estiment qu'il existe un danger pour la sécurité des Chevaux.
 - La Commission vétérinaire a un contrôle absolu sur toutes les questions concernant le bien-être des chevaux Annexe 5, article 1.
 - Le Délégué Technique ou le Jury au Sol en collaboration avec la Commission Vétérinaire peut décider de modifier la durée des prises chronométrées en fonction de conditions météorologiques extrêmes ou d'autres circonstances exceptionnelles Article 816.9.3.
- 3.1 Si l'Événement combine un ou plusieurs CEN avec un (s) CEI(s), l'Organisateur prendra toutes les mesures raisonnables pour garantir la biosécurité des Chevaux FEI, y compris, mais sans s'y limiter :
 - S'assurer que les chevaux FEI participant au CEI sont mis à l'écurie séparément des chevaux CEN participant à la course CEN. Si aucune écurie n'est nécessaire lors de votre événement, assurez-vous qu'elles sont séparées dans les zones de refroidissement et de maintien.
 - L'utilisation d'abreuvoirs communs pour les chevaux est interdite. L'eau doit être puisée avec un seau propre. Les chevaux ne doivent pas boire directement à l'auge.

Il est conseillé que la température des chevaux CEN soit enregistrée manuellement 3 jours avant l'événement, et que cette information soit transmise au vétérinaire FEI qui effectue l'examen à l'arrivée.

Assurez-vous que tous les participants sont informés de signaler tout problème de santé au vétérinaire de la FEI, afin que le cheval puisse être isolé et que des tests supplémentaires puissent être effectués.

Assurez-vous que les vétérinaires ont suffisamment de désinfectants et de gants pour les inspections des chevaux tout au long de la journée.

*Pour plus d'informations, veuillez consulter la brochure sur les mesures de biosécurité de l'CEI_CEN qui se trouve <u>ic</u>i.

4. La sécurité des athlètes, des officiels de la FEI et du public doit être assurée à tout moment et les officiels de la FEI doivent être autorisés à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, conformément aux règles d'endurance de la FEI/FE! Grs:

> Le terrain de jeu - Article 813 Nombre de membres d'équipage autorisés - Article 813.2.2 Les chevaux doivent demeurer capables d'être clairement observés en tout temps - Article 813.5 Assistance permise pendant l'événement ou sur le parcours - Article 822.4 Assistance interdite - Article 822.5 Report et/ou annulation d'une épreuve - FEI GRs 109.12

> > FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION

5. Le Code de conduite des officiels de la FEI doit être respecté, y compris les obligations et les restrictions relatives aux « Per Diems des officiels d'endurance ».

Toute violation des règles et règlements de la FEI sera poursuivie conformément au système juridique de la FEI (chapitre VIII du règlement général de la FEI). Le non-respect par un Organisateur des termes du présent Protocole peut également entraîner des sanctions, y compris le retrait d'événements futurs du calendrier de la FEI, conformément à l'article 112.3 du Règlement général de la FEI.

Signé au nom de la Comité d'organisation

Nom et Prénom : Yves CUERQ

Fonction: Président Signature:

Date: 15 avril 2025

Signed on behalf of the National Federation to sign

Signed on behalf of the Hational Federation to sign

Function: Responses
Signature:
Date:

Full Name: Which

Page 31 de 31